

**BULLETIN MENSUEL DE SOLDE : AVRIL**

Période du 01/04/2023 au 30/04/2023

Identifiant défense	Indice majoré	Valeur du point
9067011856	517	58,2004
<b>Situation familiale : Marié</b>		
<b>Enfants ou ascendants à charge</b>		
Fiscale : 2	Prestations familiales : 1	

M. Christophe Bisch

Eléments de revenu brut						
Indemnités et retenues	Période		Base	Taux	Montant	Impos. France
	Du	Au				
<b>Solde</b>						
Solde de base mensuelle	01/04/2023	30/04/2023	30,0000	83,5822	2 507,47	X
<b>Indemnités récurrentes</b>						
Supplément familial de solde	01/04/2023	30/04/2023			2,29	X
Indemnité pour charges militaires (ICM)	01/04/2023	30/04/2023			329,61	
Précompte ABATIND	01/04/2023	30/04/2023	30,0000	0,7722	-23,17	X
Majoration de l'ICM	01/04/2023	30/04/2023			292,77	X
Indemnité T.A.O.P.C.	01/04/2023	30/04/2023	30,0000	2,8333	85,00	X
Prime de service des sous-officiers	01/04/2023	30/04/2023	2 507,4672	0,0500	125,37	X
Ind. compensatrice de la CSG	01/04/2023	30/04/2023	30,0000	1,1718	35,15	X
Prime de qualification : sous-officiers	01/04/2023	30/04/2023	2 051,5600	0,1200	246,19	X
<b>TOTAL DE LA REMUNERATION AVANT COTISATIONS</b>					3 600,68	

Cotisations et contributions sociales		Base	Taux agent	Part agent	Impos. France	Part Etat
Retenue et cotisation pour pension		2 507,4700	0,1110	-278,33	X	
Retenue fonds de prévoyance militaire		329,6100	0,0200	-6,59	X	
Ret. retraite additionnelle fonction pub.		501,4934	0,0500	-25,07	X	25,07
C.S.G non déduc/rev d'act non imposables		323,8400	0,0920	-29,79		
C.S.G déductible (revenus d'activité)		3 213,8300	0,0680	-218,54	X	
CSG non déductible (revenus d'activité)		3 213,8300	0,0240	-77,13		
Contrib. remboursement de la dette sociale		3 537,6700	0,0050	-17,69		
Retenue et cotisation sécurité sociale						243,22
Autres contributions dues par l'employeur						151,70
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>					-653,14	
<b>NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>					<b>2 947,54</b>	

Impôt sur le revenu		Base	Taux	Montant	
MONTANT GLOBAL DU PRELEVEMENT A LA SOURCE		2 742,5400	0,1060	-290,71	
<b>Mode de paiement</b>					<b>Net payé en euros</b>
Virement principal	BOULOGNE BILLANCOURT	2 <sup>ème</sup> fraction ou délégation			
Montant : 2 656,83	EUR			2 656,83	
IBAN : XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX 145					

Montants à déclarer		
Régimes d'impositions :	FR. METRO. FFECSA	
Mois	2 742,54	
Cumul annuel	11 516,60	
<b>Pour information</b>		
Cumul des avantages en nature		

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de solde sans limitation de durée. Vous pouvez accéder aux règles définissant le traitement algorithmique à l'origine du calcul automatisé de votre solde et aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre en vous adressant à solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr. A l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la réception de la demande par l'administration compétente ou à compter de la notification du refus, vous disposez de deux mois pour saisir la Commission d'accès aux documents administratifs par courriel : cada@cada.fr ou par voie postale: TSA 50730, 75334 PARIS CEDEX 07.

# Armée de l'air et de l'espace



## MINISTÈRE DES ARMÉES

**CIAS**  
**QUARTIER BLANDAN**  
**76 RUE SERGENT BLANDAN**  
**BP 53864**  
**54029 NANCY**  
**N° SIRET 13002319500014**

BULLETIN MENSUEL DE SOLDE : AVRIL		
Période du 01/04/2023 au 30/04/2023		
Identifiant défense 9095051004	Indice majoré 488	Valeur du point 58,2004
Situation familiale : Marié		
Enfants ou descendants à charge		
Fiscale : 2	Prestations familiales : 1	

Mme Nathalie Le Lem

Eléments de revenu brut							
Indemnités et retenues	Période		Base	Taux	Montant	Impos. France	Pour info.
	Du	Au					
<b>Solde</b>							
Solde de base mensuelle	01/04/2023	30/04/2023	30,0000	78,8938	2 366,82	X	
<b>Indemnités récurrentes</b>							
Indemnité pour charges militaires (ICM)	01/04/2023	30/04/2023			182,94		
Précompte ABATIND	01/04/2023	30/04/2023	30,0000	0,7722	-23,17	X	
Indemnité T.A.O.P.C.	01/04/2023	30/04/2023	30,0000	2,8333	85,00	X	
Prime de service des sous-officiers	01/04/2023	30/04/2023	2 366,8162	0,0500	118,34	X	
Ind. compensatrice de la CSG	01/04/2023	30/04/2023	30,0000	0,8803	26,41	X	
Prime de qualification : sous-officiers	01/04/2023	30/04/2023	2 051,5600	0,1200	246,19	X	
Remb.partiel frais protection sociale	01/04/2023	30/04/2023			15,00	X	
<b>TOTAL DE LA REMUNERATION AVANT COTISATIONS</b>					3 017,53		

Cotisations et contributions sociales		Base	Taux agent	Part agent	Impos. France	Part Etat
Retenue et cotisation pour pension		2 366,8200	0,1110	-262,72	X	2 983,85
Retenue fonds de prévoyance militaire		182,9400	0,0200	-3,66	X	
Ret. retraite additionnelle fonction pub.		473,3632	0,0500	-23,67	X	23,67
C.S.G non déduc/rev d'act non imposables		179,7400	0,0920	-16,54		
C.S.G déductible (revenus d'activité)		2 784,9800	0,0680	-189,38	X	
CSG non déductible (revenus d'activité)		2 784,9800	0,0240	-66,84		
Contrib. remboursement de la dette sociale		2 964,7200	0,0050	-14,82		
Retenue et cotisation sécurité sociale						229,58
Autres contributions dues par l'employeur						190,53
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>					-577,63	3 427,63
<b>NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>					<b>2 439,90</b>	

Impôt sur le revenu		Base	Taux	Montant	
MONTANT GLOBAL DU PRELEVEMENT A LA SOURCE		2 355,1600	0,1060	-249,65	
Mode de paiement				Net payé en euros	
Virement principal PARIS LA DEFENSE		2 <sup>ème</sup> fraction ou délégation		2 190,25	
Montant : 2 190,25 EUR					
IBAN : XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX 051					

Montants à déclarer			
Régimes d'impositions :		FR. METRO. FFECSA	
Mois		2 355,16	
Cumul annuel		9 420,64	
Pour information			
Cumul des avantages en nature			

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de solde sans limitation de durée. Vous pouvez accéder aux règles définissant le traitement algorithmique à l'origine du calcul automatisé de votre solde et aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre en vous adressant à solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr. A l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la réception de la demande par l'administration compétente ou à compter de la notification du refus, vous disposez de deux mois pour saisir la Commission d'accès aux documents administratifs par courriel : cada@cada.fr ou par voie postale: TSA 50730, 75334 PARIS CEDEX 07.

